

Piriac-sur-Mer, le 5 janvier 2015

Sylvie HIPPOLYTE
4, avenue de Kerjean
44420 PIRIAC-SUR-MER
jeudismuets@gmail.com
<http://jeudismuets.forumactif.org>

Ministère de la Justice
13, place Vendôme
75042 Paris Cedex 01

A Madame Christiane Taubira, Garde des Sceaux, Ministre de la Justice,
Par l'intermédiaire de Madame Céline Roux, Conseillère Droit de la famille
et Droit de l'environnement.

Madame la Ministre de la Justice,

Le collectif *Osons l'Egalité Parentale Pour Nos Enfants* vous a remis un dossier intitulé : « A propos des attentes de parents et d'enfants concernant le respect du droit de l'enfant à ses deux parents », présenté par Madame Catherine Chesseboeuf, Monsieur François Ciesielski et Monsieur Philippe Ollivier.

Il contient de nombreux témoignages de situations familiales actuelles douloureuses par le non respect des droits de chacun.

Ces témoignages ne me laissent pas indifférente dans la mesure où moi aussi j'ai vécu la séparation conflictuelle de mes parents. Dans un livre titré *Les jeudis muets*, sous-titré *Moi, Fina, enfant du divorce* (ISBN : 978-2-35682-286-4), je décris mon parcours semé de difficultés dans les apprentissages scolaires fondamentaux, de désordres dans le comportement, d'angoisse sur l'avenir...

J'ai vécu mon enfance entre une mère manipulatrice et motivée par une haine féroce envers son ex-conjoint et l'attente d'un père éliminé, considéré comme mort, dépossédé de son rôle paternel. L'objectif de ma mère : se venger de son ex-mari en lui confisquant ses trois filles et en se servant d'elles pour mener à bien son projet. Elle ne communiquait avec nous que par la violence verbale et gestuelle pour nous plier à ses règles et nous faire payer l'échec de son union avec lui. Elle a tout fait, même l'inimaginable, pour supprimer l'amour de notre père pour nous et détruire notre amour pour lui. Il était mort symboliquement.

Le dossier que vous a remis le collectif *Osons l'Egalité Parentale Pour Nos Enfants* a cité mon ouvrage en référence à la souffrance des enfants. Combien sont-ils encore de nos jours à vivre la même situation que celle que je viens de résumer ? La maltraitance physique et psychologique qui s'exerce parfois par le parent gardien sur les enfants du couple après une séparation parentale est une maltraitance silencieuse, pernicieuse, avec des conséquences irréversibles sur leur devenir.

L'enfance c'est la joie de vivre, la fraîcheur, le mouvement, la curiosité, l'émerveillement, la spontanéité...

Mon enfance s'est passée dans la peur, la haine, le mensonge, le calcul, la ruse, la violence... J'ai perdu mon bonheur d'enfant à l'âge de six ans.

Les adultes chargés de la protection de l'enfant, ceux chargés de la défense de leurs droits, doivent porter toute leur attention sur les signes révélateurs d'un mal-être. Il est plus facile de privilégier le parent gardien au détriment de l'enfant jeune qui ne sait pas exprimer sa souffrance par le langage. Ce silence verbal n'est pas favorable à son avenir, il restreint le regard

que les adultes lui portent. L'enfant plus âgé a appris à se taire, conditionné par son milieu et par crainte de représailles. Du reste, que vaut la parole de l'enfant face à la parole de son parent ?

Dans mon cas, ce sont des enseignants du collège que je fréquentais qui m'ont sortie de l'enfer ! Parce qu'ils savaient lire la détresse sur les visages, que celle-ci ne les laissait pas indifférents, parce qu'ils considéraient l'enfant comme une personne et qu'ils contribuaient à ce qu'il devienne un homme responsable.

Dans la rue, je vois des pères portant leur enfant collé contre eux et les deux bras serrés contre lui, d'autres les perchent sur leurs épaules, d'autres les accompagnent en les tenant par la main. J'imagine tout l'amour et le bonheur qui passent dans ces attitudes... En regardant ces tableaux, je ne peux pas m'empêcher de penser que, peut-être, d'ici quelques mois ou quelques années, ils seront privés de cet enfant à qui ils donnent le meilleur d'eux-mêmes. Hélas ! les statistiques ne sont pas favorables aux pères.

Qui les écoute ? Qui les entend ? Leur souffrance est si intense que nous rencontrons des pères qui se suicident, des pères qui s'exposent dangereusement, des pères qui militent, des pères pacifiques qui se battent seuls contre des murailles en s'usant la santé, des pères qui s'éloignent espérant ne plus souffrir et qui font gonfler les chiffres de leur soi-disant désinvestissement...

Il est urgent d'écouter ces pères qui n'ont pas les mêmes droits que les mères. Mon père ne s'est jamais remis de son divorce. Pendant plus de dix années, il a été traîné d'espoir en déception. A partir du moment où ses droits de père ont été bafoués, où il a été atrocement calomnié par son ex-femme, il s'est battu avec de pauvres armes sans jamais être reconnu par la justice, malgré les preuves qu'il apportait de la maltraitance subie par ses filles. Les violences psychologiques exercées sur lui ont modifié son comportement, il s'est enfermé dans un monde inaccessible à son entourage. Il a plongé dans la maladie, sa carrière professionnelle a été brisée, sa seconde épouse l'a porté dans ses épreuves au risque de plonger avec lui. Il est mort la veille de ses 64 ans, miné par trop de peine.

Est-il normal que les secondes épouses portent le poids de l'exclusion des pères de la vie de leurs enfants ?

L'enfant se moque éperdument des motifs de bataille de ses parents. Il veut grandir auprès de Papa et auprès de Maman, même si c'est à 50% auprès de chacun, il est capable de le comprendre. Fixer sa résidence en alternance chez sa mère et chez son père n'offre que des avantages :

- * Il vit avec ses deux parents dans la continuité des relations et des échanges ;
- * Le lien n'est plus coupé avec sa famille soit maternelle, soit paternelle ;
- * Les deux parents participent à son éducation ;
- * Un parent maltraitant se méfierait : l'enfant pourrait se plaindre à l'autre parent si la confiance est établie avec celui-ci ;
- * Un parent qui dénigre l'autre, qui l'accuse à tort, l'accable de tous les défauts, perdra vite de son crédit par la capacité grandissante de jugement de l'enfant ;
- * Un parent manipulateur qui exploite la vulnérabilité de ses enfants, sera vite déjoué ;
- * Le droit de l'enfant d'entretenir régulièrement des relations personnelles avec ses deux parents est respecté ;
- * Le parent tout-puissant n'existe plus.

L'enfant ne doit pas être mêlé au conflit de ses parents, sinon il s'en échappera par n'importe quel moyen et souvent par des conduites inadaptées que la société n'arrivera pas à redresser, même au prix de sommes folles investies dans la prévention.

Les juges, les médiateurs, les psychologues et psychiatres, les éducateurs, tous les professionnels qui essaient de cerner la situation de l'enfant, doivent se méfier d'un parent manipulateur. Un parent manipulateur, avec un minimum d'intelligence, arrivera toujours à tromper ces professionnels.

Ma mère était experte en manipulations de toutes sortes. Dans mon livre je raconte ses méthodes qui lui ont permis de ne jamais être appréhendée par la justice.

Dans l'état actuel des choses, il devient urgent de réhabiliter les pères, de les faire participer à l'éducation de leurs enfants, de protéger nos fils par des lois bien ciblées pour ne pas aller vers une société sans pères.

Mes réflexions s'appuient sur ma seule expérience d'enfant victime de la séparation de ses parents. J'ai écrit mon témoignage d'enfant du divorce parce que je trouve scandaleuse la façon dont nous avons été traitées, mes deux sœurs et moi, par des adultes indifférents, irresponsables, qui considéraient les enfants comme des objets plutôt que comme des êtres humains.

Ma sœur Annie a noté dans le forum de discussions des Jeudis muets : « Je garde en moi le sentiment de honte d'avoir vécu ces sinistres années. »

Non, les enfants ne sont pas des biens dont on dispose ; non, un parent n'a pas tous les pouvoirs sur ses enfants. Si l'enfant a le devoir d'obéissance, il a aussi des droits, au moins celui de jouir de ses deux parents.

Je vous remercie de l'attention que vous porterez à mon courrier dont le but est d'appuyer les propos tenus par le collectif *Osons l'Egalité Parentale Pour Nos Enfants* dans le dossier qu'il vous a adressé, et je vous prie de croire, Madame la Ministre de la Justice, en l'assurance de ma respectueuse considération.

Sylvie Hippolyte